

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-08

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme S du FACÉ 2022 (totalité, programmes ER 2022 et 2023 – correction)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PRROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

୬୫

M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2022 (SN / sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 723 750 euros (HT).

Les 23 janvier et 12 juillet 2023, le Bureau avait affecté deux parts du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, soit 428 600 et 99 400 euros (HT), à deux tranches composées des 20 opérations et 8 opérations, respectivement, dans le programme ER 2022.

Le 25 mars 2024, le Bureau a affecté le solde de ce programme à une troisième tranche composée de 13 opérations dans les programmes ER 2022 et ER 2023, pour un montant total de 195 750 euros (HT).

A la suite de diverses annulations et reprogrammations d'opérations et pour utiliser la totalité de la subvention du FACÉ permise par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, M. le Président propose au Bureau d'inscrire les 39 opérations suivantes pour le bénéfice des fonds de ce sous-programme S du FACÉ 2022, pour le total de 723 750 euros, incluant des opérations de programmes ER 2022 et ER 2023 :

Progr.	Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2022	ER034-1002	Barzan	Chez Jourdain	75 300
ER2022	ER043-1005	Bernay-St-Martin	La Fontaine Bruneau	71 500
ER2022	ER046-1006	Bignay	Chez Gautret	30 600
ER2022	ER055-1001	Boscamnant	La Croix de la Route	8 400
ER2022	ER055-1002	Boscamnant	Gallais	5 600
ER2022	ER055-1004	Boscamnant	Caillaud	4 300
ER2022	ER067-1002	Brie-sous-Matha	Impasse du Puits Roumeau	5 300
ER2022	ER077-1013	Cercoux	Coquilleau	12 300
ER2022	ER077-1014	Cercoux	Le Moulin Neuf	8 300
ER2022	ER077-1016	Cercoux	Les Potiers	6 600
ER2022	ER107-1006	Ciré-d'Aunis	Rue d'Ardillières	92 300
ER2022	ER110-1020	Clérac	Gadebourg	18 000
ER2022	ER110-1021	Clérac	Moindron	16 500
ER2022	ER110-1023	Clérac	Le Bonnin	8 000
ER2022	ER127-1008	Courçon	Rue Torse	8 000
ER2022	ER202-1003	Landes	La Fougère	4 600
ER2022	ER206-1000	Loiré-sur-Nie	Rue du Gicq	6 900
ER2022	ER206-1002	Loiré-sur-Nie	Rue de Néré	7 300
ER2022	ER209-1004	Lonzac	Rue du Château	27 100
ER2022	ER236-1010	Mirambeau	Chez Bascle	10 500
ER2022	ER236-1011	Mirambeau	Bois Iblet	6 600
ER2022	ER236-1013	Mirambeau	Brochon	5 000
ER2022	ER236-1017	Mirambeau	Puybailleur	10 900
ER2022	ER302-1004	Romegoux	La Grange	13 000
ER2022	ER305-1004	Rouffignac	Le Gascon	3 700
ER2022	ER305-1008	Rouffignac	Piegut	2 100
ER2022	ER337-1056	St-Georges-d'Oléron	Grande rue de Sauzelle	11 700
ER2022	ER436-1004	Taillebourg	Chemin des Champs Rouges	11 000
ER2023	ER012-1004	Annezay	Le Château	20 600
ER2023	ER077-1019	Cercoux	Levrault	13 200

Progr.	N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2023	ER110-1017	Clérac	La Geline	11 400
ER2023	ER120-1019	Corme-Royal	Beaulieu	18 600
ER2023	ER214-1004	Luchat	Allée du Logis	39 450
ER2023	ER314-1004	Saint-Césaire	Les Saunières	29 500
ER2023	ER314-1005	Saint-Césaire	Chez Sorain	29 300
ER2023	ER356-1001	St-Loup	Les Renardières	34 600
ER2023	ER377-1003	St-Ouen-la-Thène	Chez Guignard	14 500
ER2023	ER394-1005	St-Saturnin-du-Bois	Rue de la Distillerie	10 500
ER2023	ER444-1008	Thénac	Les Arènes	10 700
				Total 723 750

CG &C

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte la proposition qui vient de lui être présentée ;
- 2 - Rapporte les délibérations des 23 janvier 2023, 12 juillet 2023 et 25 mars 2024 d'affectation de financements de projets d'électrification au programme S du FACÉ 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*